



ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE

# Lettre d'information

N° 31  
JANVIER 2017



**02 ÉDITORIAL**  
UNE FRANCOPHONIE PORTEUSE D'AVENIR  
du président Laurent Dejoie

**03 ÉVÈNEMENT**  
Une loi notariale en République démocratique  
du Congo (RDC)

**04 ACTUALITÉS**  
• 10<sup>e</sup> conférence des OING/OSC à Madagascar  
• 28<sup>e</sup> congrès des notaires d'Afrique en Guinée

**06 GRAND ANGLE**  
• État civil et élections à Addis-Abeba  
• Garantir la sécurité juridique

**08 VIE DES CHAMBRES**  
• Belgique, Congo, et Maroc

**10 BRÈVES**

**11 ANF À LA UNE**

**12 ZOOM SUR**  
Accord de coopération entre les notariats  
du Tchad et d'Ille-et-Vilaine



*De haut en bas, de gauche  
à droite: Abdoulaye Harissou,  
XVI<sup>e</sup> sommet de la Francophonie,  
Caroline Nokerman, Sylvie  
Paillard et Théophile B. Bongoro*

## Une francophonie porteuse d'avenir



Laurent Dejoie  
Président de l'Association  
du notariat francophone

**E**n ce début 2017, le monde est toujours agité par de multiples crises qui semblent se nourrir entre elles. La crise économique est toujours présente. Elle provoque des crises politiques sur tous les continents. Les citoyens font payer à leurs dirigeants, à tort ou à raison, leur incapacité à résoudre les questions d'emploi et l'adaptation des outils de production aux nouvelles technologies.

**Un monde en mutation** — La mondialisation et l'accélération des échanges de tous ordres perturbent totalement des schémas qui avaient peu évolués depuis la révolution industrielle du 19<sup>e</sup> siècle. Englués dans la gestion de ces crises, qui affectent le quotidien des populations, leurs dirigeants peinent à réfléchir collectivement aux défis qui sont devant nous, notamment climatiques et démographiques.

**Défis et francophonie** — La francophonie évolue dans ce contexte. En partageant une langue et des valeurs, les francophones sont aujourd'hui les plus à même de proposer des solutions pour relever les défis du monde d'aujourd'hui et de demain. Transcontinentale, la francophonie est en phase de développement, elle allie des nations anciennes et plus récentes. Elle constitue donc à mon sens une véritable puissance émergente.

**Un notariat en mouvement** — Comme toute puissance, la francophonie s'appuie sur le droit, socle de l'organisation sociale. Le notariat francophone s'inscrit évidemment dans ce mouvement. La prochaine réunion des ambassadeurs francophones en poste à Paris autour de notre association en est un exemple. Ce mouvement doit nourrir l'espoir pour 2017. C'est le vœu que je forme pour tous les notaires francophones.

**La Lettre d'information de l'ANF est éditée par l'Association du notariat francophone**

60 bd de La Tour Maubourg  
75007 Paris  
www.notariat-francophone.org  
contact.francophonie@notaires.fr

**Directeur de la publication**  
LAURENT DEJOIE  
Président de l'ANF

**Responsable éditoriale**  
ANNE MARIE CORDELLE  
01 44 90 30 00  
anne-marie.cordelle.csn@notaires.fr

**Rédaction en chef déléguée**  
ALAIN GRUMBERG  
grumberg@futuraingpress.com

—  
FUTURING PRESS  
63 ter, Avenue Édouard-Vaillant  
92100 Boulogne-Billancourt  
06 80 90 63 96  
www.futuraingpress.com

—  
**Photographies**  
CHAMBRES NOTARIALES,  
ANF

—  
**Maquette**  
Jean-Sien Kin

—  
**Coordination d'impression**  
PUBLINOT  
44, rue du Général Foy  
75008 Paris

## Une loi notariale en République démocratique du Congo



Abdoulaye Harissou  
Secrétaire général de l'ANF

Depuis le 15 juillet 2016, la République démocratique du Congo s'est dotée d'une loi « portant création, organisation et fonctionnement de la profession de notaire ». L'ANF a accompagné l'instauration de cette loi qui crée un notariat moderne en RDC.

**L**a RDC occupe une position géostratégique importante. Il est l'État le plus peuplé de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) avec près de 70 millions d'habitants. C'est un géant économique avec un taux de croissance démographique de + 3,03% et une croissance économique annuelle de + 6%. En tant que voisin géographique de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, il est un rempart contre l'hégémonie du système juridique anglo-saxon<sup>1</sup> qui est une menace permanente pour les systèmes juridiques des pays de droit continental.

**Le rôle de l'ANF** — Notre association, en étroite collaboration notamment, avec le Conseil supérieur du notariat français, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Pierre Jacquemot, ambassadeur de France en RDC, et Grégoire Bakandeja, ancien ministre congolais, n'a pas ménagé ses efforts pour aboutir à l'adoption de la loi notariale en RDC. Nous avons multiplié les rencontres avec les autorités politiques, organisé des séminaires et des colloques à l'intention des juristes, avocats, experts comptables, députés et sénateurs. Ces initiatives ont eu pour but de démontrer aux différents acteurs que le notaire est la clé de voute de la sécurité juridique, condition nécessaire pour un développement économique.

**Défis** — Grâce à cette loi, qui respecte tous les canons du notariat congolais, et au partenariat avec l'ANE, la RDC, qui a récemment adopté les actes uniformes OHADA, disposera de notaires bien formés et compétents qui contribueront à la sécurité juridique et à l'amélioration du climat des affaires donc ce pays a grandement besoin.



## ONG et société civile au sein de la Francophonie

*La 10<sup>e</sup> conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) et des organisations de la société civile (OSC) de la Francophonie a eu lieu du 2 au 4 novembre 2016 à Madagascar en marge du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie (voir ci-contre). Elle a réuni 150 personnes de 67 OING/OSC. L'ANF, accréditée auprès de l'OIF, était représentée par François Grimaldi, trésorier.*

**Résultats** — La 10<sup>e</sup> conférence des OING/OSC a offert un espace de rencontres et d'échanges sur les thèmes du sommet de la Francophonie. Les travaux ont porté sur les relations avec les institutions francophones. Afin de dynamiser et d'approfondir les liens entre les diverses composantes de la société civile francophone, une nouvelle forme d'organisation de la conférence des OING a été adoptée, par exemple pour l'élection de sa présidence. Comme le souligne François Grimaldi : « Étant associée aux réflexions

## Sommet francophone à Madagascar

Le XVI<sup>e</sup> sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie s'est tenu, les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, autour du thème : « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone ». Vingt chefs d'État ou de gouvernement ont assisté aux travaux. Le sommet a adopté treize résolutions portant notamment sur la création d'une entité pour la promotion de l'égalité femme-homme et de l'autonomisation des femmes et des filles, la lutte contre les mariages précoces et forcés, la formation professionnelle et technique, les investissements dans le secteur en matière de santé, la promotion de la paix dans l'espace francophone, etc. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) compte désormais 84 membres avec l'entrée de la Nouvelle Calédonie<sup>2</sup>, et de l'Argentine, de la Corée du Sud et de l'Ontario<sup>3</sup>. Le XVII<sup>e</sup> sommet se tiendra en 2018 en Arménie.

stratégiques, l'ANF a joué un rôle majeur dans la réussite de cette conférence. Elle a mis en avant l'authenticité et notre droit écrit, garant de la sécurité juridique, facteur de développement économique dans le monde francophone. En tant que membre du réseau des associations professionnelles, nous jouons un rôle essentiel au sein des OING par les initiatives que nous prenons. »

## 28<sup>e</sup> congrès des notaires d'Afrique

*Le 28<sup>e</sup> congrès des notaires d'Afrique, s'est tenu à Conakry en Guinée, du 30 novembre au 2 décembre 2016, sous la présidence du chef de l'État, Alpha Condé, accompagné du ministre de la Justice et garde des Sceaux. François Grimaldi représentait à la fois le Conseil supérieur du notariat français<sup>4</sup> (CSN) et l'Association du notariat francophone.*

PLUS DE 400 NOTAIRES, venus de 19 pays différents, ont participé aux travaux de cette grande manifestation notariale. La séance inaugurale a été marquée par plusieurs interventions, notamment celles du président guinéen, de la présidente de la Chambre nationale des notaires de Guinée, des présidents de l'Union internationale du notariat (UINL) et de la CAAF, commission des Affaires africaines.

Pour sa part, François Grimaldi a mis l'accent sur l'importance des relations entre les notariats français et africains. Il a salué « les énormes progrès réalisés au cours des dernières années sur le plan professionnel et déontologique », tout en soulignant l'importance de « la sécurité juridique, facteur de développement économique ». Il a également rappelé l'importance de l'action internationale dans la défense du notariat et le rôle de Francophonie comme lien privilégié.

**Travaux** — Le congrès avait pour thème : « Le partenariat institutionnel du notariat ». Les échanges ont porté sur :

- le champ et les limites du partenariat institutionnel,
- la reconnaissance réciproque du statut des partenaires.
- la valorisation des actes des partenaires.

Le prochain congrès des notaires d'Afrique est prévu à Madagascar fin novembre 2017.



## Formation en droit notarial au Niger

*Une formation en droit notarial est désormais assurée par la faculté des Sciences juridiques et politiques de l'université Abdou Moumouny de Niamey au Niger. Le lancement officiel des masters professionnels 1 et 2 de droit notarial a eu lieu le 6 décembre 2016. Ces masters résultent d'un partenariat entre le ministère de la Justice du Niger, la chambre notariale des notaires du Niger, la Commission des affaires africaines (CAAF) de l'Union internationale du notariat (UINL), l'ANF et le Conseil supérieur du notariat français (CSN). L'objectif est double : former à la profession de notaire et assurer une formation continue.*

**Ouverture sur l'Afrique** — Les premiers enseignements des deux masters ont été dispensés dès après l'inauguration officielle. Chaque cursus accueille 25 étudiants. La formation notariale est ouverte à de nombreux pays africains : Algérie, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Guinée Conakry, Maroc, Madagascar, Mauritanie, Mali, Niger, Maurice, Tchad, Tunisie, Togo.

4. François Grimaldi, chargé de mission pour l'Afrique, a représenté Didier Coiffard, président du CSN et Laurent Dejoie, président de l'ANF.



## État civil et élections à Addis-Abeba

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a organisé un atelier technique intitulé « Les registres d'état civil et les élections en Afrique » à Addis-Abeba (Éthiopie), les 29 et 30 septembre 2016. La réunion a été organisée en partenariat avec la Commission de l'Union africaine (UA), l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) et le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF). Une soixantaine d'experts, issus notamment de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et des réseaux institutionnels de la Francophonie<sup>5</sup>, ont ainsi participé aux travaux. Régine Dooh Collins-Ekollo, notaire au Cameroun, a participé à l'atelier pour l'ANF.

**Enraciner l'État de droit** — Caroline Nokerman, représentante de l'OIF, est en charge de la coordination des Réseaux institutionnels de la Francophonie et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

*Pourquoi l'OIF s'intéresse-t-elle à l'état civil ?*

Un véritable état civil est nécessaire pour enraciner la démocratie et l'État de droit. Dans le champ électoral, il permet de constituer

une liste fiable, primordiale pour la crédibilité de toute élection. L'état civil permet d'officialiser l'identité d'un enfant à la naissance. C'est le préalable qui lui permet d'accéder à ses 23 droits fondamentaux sur les plans juridique, social et économique, à commencer par ses droits de citoyen et notamment de vote.

*Quels étaient les objectifs de l'atelier ?*

Il s'agissait d'approfondir la réflexion et

d'identifier les difficultés rencontrées par les États africains en matière d'état civil et électoral. La rencontre d'Addis-Abeba fait suite à une série d'ateliers dans le cadre du programme africain pour « l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil ». Les listes électorales sont extraites des registres d'état civil dans seulement quelques pays africains, essentiellement francophones. Dans d'autres, des solutions hybrides sont adoptées. Dans 39 d'entre eux, les organismes de gestion des élections (OGE) sont responsables de la confection des listes électorales. La fiabilité variable des registres crée constamment des problèmes aux OGE. Ils subissent notamment de fortes pressions politiques lors de la constitution de ces listes. Or, les élections jouent un rôle clé dans l'établissement ou le rétablissement



de l'ordre constitutionnel, l'enjeu est donc très important.

*Quelle est la prochaine étape ?*

L'OIF, l'UA et International IDEA ont décidé de mobiliser des experts qui devront établir un état des lieux dans les pays identifiés à l'issue de l'atelier. Il s'agira de proposer d'éventuelles interventions à la modernisation de l'état civil fondant la crédibilité des listes électorales.

## Garantir la sécurité juridique

Régine Dooh Collins-Ekollo, notaire au Cameroun, a participé à l'atelier pour l'ANF.



*Pourquoi le notariat francophone était-il présent à Addis-Abeba ?*

L'ANF est membre des réseaux institutionnels de l'OIF. Elle se devait d'être présente à cet atelier. Depuis la parution de l'ouvrage de Laurent Dejoie et d'Abdoulaye Harissou<sup>6</sup>, l'ANF a pris de nombreuses initiatives en faveur de l'état civil des enfants. Les documents d'identification sont fondateurs pour leur avenir. L'état civil détermine la vie, de la naissance au décès. En tant que notaires, nous sommes les premiers à nous préoccuper de l'identification des personnes. Elle permet de garantir la sécurité juridique. Le volet électoral est un aspect important et l'ANF a d'ailleurs contribué au Guide pratique de l'OIF pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles.

*Quelle est a été la contribution du notariat francophone ?*

Tous les intervenants ont salué les apports du notariat francophone dans l'élaboration du guide et dans une plus grande prise de conscience des enjeux de l'état civil. De nombreuses commissions électorales en Afrique étaient présentes à cet atelier. Les contestations sur les élections naissent de la mauvaise tenue des fichiers électoraux dont les informations ne sont pas toujours fiables. J'ai mis l'accent sur l'importance de l'état civil des enfants, véritable sésame à de très nombreux droits. Toute la vie d'un individu est impactée par les déficiences de l'état civil. Lorsque vous voulez vous marier, divorcer, ou régler une succession, vous ne pouvez pas faire valoir vos droits. Nous avons demandé aux organisations internationales, notamment la Banque mondiale, d'aider nos États à organiser nos registres pour une meilleure organisation sociale et une projection plus efficace des politiques publiques.

6. « Les enfants fantômes » co-écrit par Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou est paru en 2014 aux Éditions Albin Michel.

# vie des chambres

---

## BELGIQUE

### CÉLÉBRATIONS DU 125<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

LA FÉDÉRATION ROYALE du notariat belge (FRNB) a fêté ses 125 ans le 3 juin 2016. Des notaires belges ont pris l'initiative de créer une fédération, en 1891, dans le but de « préserver les droits et les intérêts du notariat en toute circonstance ». Pour le président de la FRNB, Érik Van Tricht, le notariat est une profession qui n'a cessé de s'adapter aux besoins des consommateurs dans une société de plus en plus exigeante et complexe. Le notariat est le moteur du changement et la FRNB travaille aux solutions de demain. Comme l'a confirmé le ministre belge de la Justice, le notariat est ainsi un partenaire précieux, y compris en ce qui concerne les réformes législatives.

**Numérisation** — La Fédération s'investit depuis longtemps dans la professionnalisation

des services notariaux par la digitalisation et l'automatisation. Ces outils permettent de gérer de façon optimale un flux grandissant d'activités. Des projets comme :

- l'e-notariat, intranet sécurisé du notariat en Belgique,
  - l'e-dépôt, procédure digitale pour la création des sociétés,
  - et l'e-registation, l'enregistrement électronique des actes authentiques auprès des bureaux d'enregistrement et la conservation des hypothèques,
- ... rendent les procédures immédiates, rapides et sécurisées.

Le Premier ministre belge, Charles Michel, a félicité toute la profession notariale pour son informatisation.

---

## CONGO

### UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

LA CHAMBRE NOTARIALE des notaires du Congo a développé de nombreuses activités de septembre 2015 à novembre 2016.

- 24 et 25 juin 2016 : organisation de l'assemblée générale élective des notaires du Congo. La présidente sortante, Esther Nanette Note, a été réélue pour un nouveau mandat de 3 ans.
- 1<sup>er</sup> juillet 2016 : séance de travail avec le ministre des Affaires foncières et de la Réforme de l'État, dans le cadre de l'amélioration des rapports entre ses services et les notaires.
- Octobre 2016 : Participation à l'assemblée générale élective de Paris. Les mandats d'Esther Nanette Note et Salomon Louboula, en qualité de membre du conseil général, ont été renouvelés pour 3 ans.

Frédy Cyriaque Mokoko a été nommé conseiller général en remplacement de François Den Loubota, démissionnaire, nommé notaire honoraire.

#### Université du notariat congolais

Organisation de la 1<sup>re</sup> université du notariat congolais, du 9 au 11 novembre 2016 à Pointe-Noire et du 14 au 16 novembre 2016 à Brazzaville, sur le thème : « Pratique de la commission du notaire dans le règlement des successions ». L'animation a été assurée par Antoinette Kebi, enseignante en droit privé à l'université Marien Ngouabi de Brazzaville et Mouhamed Tchassona Traoré, notaire à Lomé (Togo) et président de la commission des Affaires africaines (CAAF) de l'Union internationale du notariat (UINL).

# vie des chambres

---

MAROC

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

*Parmi les faits marquants de l'année 2016 pour le notariat marocain : un nouveau président, une convention sur la formation et un décret concernant le fonds de garantie.*

### **Abdellatif Yagou, président du notariat**

Les élections du président et des membres Conseil national de l'ordre des notaires du Maroc, le 13 juillet 2016, ont désigné Abdellatif Yagou, notaire à Casablanca, à la tête du Conseil pour la mandature 2016-2019, aux côtés de cinq membres formant le nouveau bureau.

### **Convention pour la formation**

Une convention pour la formation et la formation continue des notaires a été signée le 24 septembre 2016, entre le ministère de la Justice et des Libertés, l'Institut supérieur de la magistrature et le notariat marocain. La convention vise à définir les modalités de mise en commun des moyens entre les

parties, en vue de rehausser la qualité des formations offertes aux notaires dans les domaines juridique et judiciaire.

### **Décret relatif au fonds de garantie des notaires**

Publié au bulletin officiel du 17 octobre 2016, ce décret n°2.16.157 relatif au fonds de garantie des notaires porte :

- sur la nomination des représentants de l'administration au sein du Conseil d'administration de ce fonds,
- et sur la fixation des modalités d'application de l'article 94 de la loi n°32-09 relative à l'organisation de la profession de notaire au Maroc.

Ce fonds est destiné à garantir le paiement des sommes à verser aux parties lésées en vertu d'une décision judiciaire et dans des cas particuliers : insolvabilité du notaire ou de son suppléant, insuffisance des sommes versées par l'assurance...

## LE 28<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'UINL S'EST TENU À PARIS

POUR LA TROISIÈME FOIS de son histoire, l'Union internationale du notariat (UINL) a tenu son congrès en France. Quelque 1 500 notaires, représentant près de 80 nationalités, ont participé au 28<sup>e</sup> congrès international du notariat, à Paris du 19 au 22 octobre 2016. Fait marquant : la Serbie est devenue le 87<sup>e</sup> État membre de l'UINL. Deux thèmes ont marqué les travaux : « Le notaire, tiers de confiance » et « Acte notarié électronique et dématérialisation des procédures ».

—  
*En savoir plus :* <http://www.uinl.org>

## État civil et intelligence économique

*L'ANF a engagé en 2016 un partenariat avec le Cercle K2 en faveur de l'état civil des enfants.*

LE CERCLE K2 est association française de type « loi 1901 » qui permet à des professionnels et des experts d'horizons très divers (institutions publiques ou privées) de se regrouper pour réfléchir et échanger sur des problématiques originales, pluridisciplinaires et transversales. Elles concernent l'intelligence économique.

**État civil** — Un groupe de travail a été constitué à l'initiative de l'ANF et une première réunion a eu lieu le 29 novembre 2016 en

présence du général Meyer, président du Cercle K2, et de Laurent Dejoie. Les travaux ont pour thématique : « Sécurité juridique et développement économique durable : la déclaration des naissances en Afrique ». Les trois axes de réflexion, retenus dans le prolongement des initiatives de l'ANF<sup>7</sup> en faveur de l'état civil des enfants, portent sur l'état de droit, la planification et les besoins entrepreneuriaux. L'objectif est d'identifier des stratégies d'action pour sensibiliser le plus grand nombre possible de décideurs et de responsables politiques, économiques et financiers au droit à l'identité des enfants et à ses implications.



## Remise des diplômes Juriste OHADA



La cérémonie de remise des diplômes de la 2<sup>e</sup> promotion du Diplôme Inter-Universitaire (DIU) Juriste OHADA a eu lieu le 27 juin 2016 au siège du CSN à Paris. Le diplôme a été créé conjointement par les universités Panthéon-Assas Paris II et Paris 13 Nord, en partenariat avec l'ANF, Association du notariat francophone. 28 étudiants ont été diplômés à l'occasion de cette promotion 2016 qui a réuni environ 70 personnalités.

# ANF à la une

## Tout l'ANF dans un dépliant

L'ASSOCIATION du notariat francophone a édité un dépliant qui présente ses 26 États membres, ses partenaires, son organisation, ses objectifs et ses missions. Il est possible de télécharger le document sur le site de l'ANF : <http://notariat-francophone.org>

## L'ANF dans la revue du Sommet de la Francophonie



LA REVUE OFFICIELLE du Sommet de Madagascar a présenté les missions et les actions de l'Association du notariat francophone. Dans un éditorial, le président Dejoie souligne l'importance de la sécurité juridique, fondement du notariat, et les valeurs de l'ANF qui « ont pour finalité la consolidation de l'État de droit, la paix, l'équité, la lutte contre les discriminations, un développement respectueux des droits de tous, notamment des femmes et des enfants ». Retrouvez les pages dédiées à l'ANF sur notre site.

## Agora Francophone



L'ANF apparaît également dans l'Année Francophone Internationale 2016 2017, revue qui fête son 25<sup>e</sup> anniversaire. Pour tout savoir sur les pays francophones au travers de reportages, statistiques, articles de fonds, avec des photographies, des idées de lectures, des sujets thématiques et différentes cartes blanches ou portraits d'acteurs engagés en francophonie. Le tout en 260 pages !

<http://www.agora-francophone.org>

## Parution du mensuel L'ESSENTIEL



Le premier numéro de L'ESSENTIEL publié par Lextenso est paru. Il s'agit du premier mensuel consacré aux droits africains des affaires. Cette publication économique de 8 pages permet d'accéder à des informations juridiques, pertinentes et fiables. Le sommaire est divisé en deux parties :

- d'une part, au droit OHADA avec des textes sur la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA), l'immunité d'exécution des entreprises publiques, etc.,
- et, d'autre part, aux droits nationaux avec des articles juridiques sur le Congo-Brazzaville, la RDC, le Togo, la Guinée, le Mali, le Niger, le Bénin et Madagascar.

Feuilletez gratuitement le 1er numéro grâce à ce lien : [http://doc.lextno.com/JeDecouvre-LessentielDroitsAfricainsDesAffaires/LP\\_ESS-DAA.html](http://doc.lextno.com/JeDecouvre-LessentielDroitsAfricainsDesAffaires/LP_ESS-DAA.html)



# Échanges entre notariats du Tchad et d'Ille-et- Vilaine

La signature d'un accord permet d'intensifier la coopération juridique et les échanges de bonnes pratiques.

*Un protocole de coopération a été signé par Sylvie Paillard, présidente de la Chambre des notaires d'Ille-et-Vilaine, et Théophile B. Bongoro, président de l'Ordre des notaires du Tchad, le 22 octobre 2016, en marge du 28<sup>e</sup> congrès international du notariat au Palais des Congrès à Paris.*

## Finalité...

Le partenariat vise de multiples objectifs parmi lesquels :

- promouvoir l'acte authentique,
- favoriser et développer l'exécution de l'acte authentique en facilitant sa circulation et sa reconnaissance...
- organiser des missions chez l'autre partie pour des échanges d'expériences sur les thèmes à caractère professionnel qui intéressent les deux institutions.

## ... et actions

La coopération entre les deux notariats peut se concrétiser par :

- de la formation afin d'améliorer les techniques juridiques y compris pour des étudiants pour des stages de courte ou longue durée ;
- l'organisation commune de conférences, colloques, séminaires et autres rencontres ;
- des échanges en matière de nouvelles technologies, d'information, de communication et de documentation juridique.

Le protocole conclu entre les notariats du Tchad et d'Ille-et-Vilaine est prévu pour une durée de 5 ans.

